

Bulletin
édité par le Syndicat
national des Travailleurs
de la
Recherche Scientifique
(S.N.T.R.S.-C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

Directeur de la publication
Jean OMNES
25, rue de chevreuse
91400 ORSAY

N° 306
FEVRIER
1994

SNTRS

Le CAES, un acquis à sauvegarder et développer.

Une affichette utilisable immédiatement
dans votre labo est encartée dans ce bulletin.

Edito

Ras-le-bol !

C'est là un titre lapidaire, mais il a le mérite d'exprimer très clairement l'état d'esprit de l'immense majorité des adhérents du SNTRS face, une nouvelle fois aux menées destructrices de l'Usca.

Ras-le-bol de la division de la CGT, une nouvelle fois, pour les élections au CAES.

Ras-le-bol des mensonges, des agressions, de l'insulte utilisés par l'Usca comme moyen d'atteindre son objectif.

Ras-le-bol de perdre un temps précieux, ce qui nous empêche de nous consacrer entièrement à l'activité essentielle d'une organisation de la CGT : la défense des intérêts des travailleurs.

Ras le bol de voir continuellement l'image de la CGT ternie par les agissements d'un groupuscule sectaire (l'Usca et tous ses soutiens dans et hors du SNTRS-CGT).

Nous aurions, dans la période actuelle, autre chose à faire que de répondre aux agressions de l'Usca.

La première, la plus urgente, est de créer les conditions de la mobilisation des personnels de la recherche contre les menaces qui pèsent sur l'avenir des organismes publics de recherche et sur les statuts des personnels, contre les mauvais coups du pouvoir sur l'emploi, les garanties collectives, la protection sociale, les salaires, les retraites....

Des militants du SNTRS-CGT très présents

En même temps nous voulons mobiliser les Chercheurs et les ITA, pour qu'ils s'investissent aussi dans l'action sociale, pour obtenir que le CAES ait les moyens de répondre réellement aux besoins des personnels, pour préserver l'indépendance du CAES et améliorer encore son fonctionnement.

C'est ce à quoi s'emploient, malgré tout, les militants de notre syndicat. Ils jouent un rôle essentiel dans les initiatives d'action autour de la "consultation Fillon".

suite page 2

ELECTIONS DU CA DU CAES

**votez
faites
voter
pour
la
liste
présentée
par
le
SNTRS
CGT**

Voir conseils de vote page 7

Ils jouent un rôle tout aussi essentiel pour faire vivre le CAES, des sections locales au niveau national en passant par les régions.

Ils sont très présents dans l'activité quotidienne pour la défense des intérêts des personnes en butte à des difficultés face aux administrations.

C'est là un terrain que ne connaît peu l'Usca, tant cette organisation est obnubilée par son unique objectif : la disparition du SNTRS-CGT. L'avenir du CAES lui importe peu, celui du CNRS non plus d'ailleurs. Ces élections comme les précédentes, ne sont pour elle qu'un prétexte de plus pour tenter d'affaiblir, de faire disparaître notre syndicat.

Certains me diront "il exagère".
Pas le moins du monde!

Le but de l'USCA : la fin du SNTRS-CGT

Quelques rappels utiles pour comprendre :

Septembre 1986 : l'Usca est créée par un groupe d'adhérents du SNCS chassés de la direction de ce dernier sur des questions de manquements à la démocratie (déjà!) et par la direction de l'UGFF. Cela à un moment où notre syndicat était en plein débat sur l'ouverture de notre champ de syndicalisation aux chercheurs et où un CSN était convoqué pour le mois de novembre sur cette question.

Il s'agissait là de toute évidence d'empêcher le SNTRS (la CGT ?) de syndiquer les chercheurs. Toute l'attitude de l'Usca au cours des 7 années qui ont suivi ont confirmé cela. Aujourd'hui cette organisation, par son attitude, loin de rouler pour la CGT, agit de façon objective pour le renforcement de la FSU. Tous ceux qui la soutiennent devraient y réfléchir sérieusement avant qu'il ne soit trop tard (je m'adresse ici à ceux qui, parmi eux, sont attachés au maintien d'une CGT influente dans la recherche publique).

Ils pensaient tous que l'affaire serait réglée rapidement, que les militants du SNTRS céderaient à la pression énorme faite sur eux, qu'ils "rentretraient dans le rang".

Ils n'ont pas cédé, sont restés fidèles à leurs convictions. Ils ont aujourd'hui des raisons d'en être fiers.

Nous nous interrogeons, dès 1986, sur la signification du "a" de Usca (assimilés) et nous disions qu'il y avait certainement une volonté cachée de cette organisation de syndiquer aussi les ITA.

Nous ne nous sommes pas trompés : pour s'en convaincre il suffisait de lire la contribution de l'Usca en novembre 1991, dans la tribune de discussion du 44ème congrès de la CGT, qui s'exprimait pour des transformations (de la CGT, qui devaient déboucher sur une union nationale des syndicats de la recherche et de l'université... Elle prônait également dans ce texte la mise en place d'organisations propres pour chaque grande catégorie...

Depuis les dirigeants de l'Usca, le 11 février, a indiqué qu'elle ne se contentait pas aux intentions mais qu'elle passait aux actes en se lançant dans la syndicalisation des ITA (ils sont, rappelons-le, syndiqués à notre organisation depuis 1948).

Un nouveau coup d'état en préparation ?

La volonté de l'Usca de décider en petit comité de ce qui est bon pour ceux qui sont les plus nombreux dans la recherche et l'enseignement supérieur est une attitude constante. Le 21 janvier 1994, en pleine période de discussion avec nous et les instances de la CGT, elle vient d'afficher clairement qu'elle syndique aussi les ITA, mais aussi qu'elle veut réorganiser, lors d'une Conférence nationale (d'individus

isolés et d'organisations), toute la CGT dans le secteur de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.

En quelque sorte ce groupuscule prépare un nouveau coup d'état du style de 1986 qui aurait, si on ne les en empêchait pas, des conséquences désastreuses pour la CGT.

Nous ne nous résoudrons jamais à accepter la pérennisation de telles pratiques que chacun, adhérent et militant à quelque niveau que ce soit, doit combattre avec fermeté.

Au-delà de problèmes électoraux, ce sont les questions de la pratique syndicale et de l'avenir du syndicalisme CGT qui sont posées à tous, y compris aux adhérents de l'USCA.

Tous ceux qui veulent que vive et se développe une CGT démocratique, indépendante, unitaire et regroupant toutes les catégories au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA doivent s'opposer avec la plus grande vigueur à ces pratiques de l'"âge de pierre".

L'accord impossible

Les discussions récentes avec les instances de la CGT et l'Usca illustrent la volonté de cette dernière de maintenir dans la CGT une situation conflictuelle permanente.

Pour ce qui nous concerne, nous pensions qu'il était possible de déboucher sur la constitution d'une liste d'union CGT pour ces élections.

C'est dans cet état d'esprit que nous avons participé aux réunions entre des représentants de la Confédération, de la FERC, de l'UGICT, de l'UGFF, du SNTRS et de l'Usca. (Voir à ce sujet le texte : "Elections au CAES : pourquoi deux listes CGT ?" (page 8).

Dans ces discussions nous avons été les seuls à faire des pas pour permettre un dépassement de la situation de division (lors de l'ultime réunion nous avons été jusqu'à offrir à l'Usca, avec la sixième place, un élu de plus qu'aujourd'hui !).

L'Usca s'est refusée obstinément à faire quelque concession que ce soit. Elle s'est comportée en permanence de façon agressive, empêchant toute solution à la situation actuelle.

En annonçant qu'elle syndiquait aussi les ITA elle se livrait à une nouvelle agression qui rendait impossible la poursuite des discussions et la constitution d'une liste d'union CGT.

L'Usca porte la responsabilité entière de la rupture.

Nous sommes donc conduits, pour ces élections, à présenter une liste SNTRS-CGT.

La seule bonne réponse à ces pratiques désastreuses est de poursuivre sans relâche notre activité, mobiliser les personnels, défendre avec eux leurs droits, renforcer notre syndicat chez les ITA et chez les Chercheurs et faire voter pour la liste présentée par le SNTRS-CGT.

Votez, faites voter SNTRS-CGT !

Jean OMNES
Secrétaire Général.

CAES (1991 - 1993)

Bilan d'activité de nos élus

Nous avons actuellement :

au CA du CAES :

- 4 élus titulaires sur 30
- 2 élus suppléants sur 15

au bureau du CAES :

- 1 élu sur 11

Le nombre de représentants au CA et au Bureau est proportionnel au résultat électoral.

En 1991 nous n'avons pas souhaité signer d'accord de programme avec les autres syndicats et nous n'avons donc pas revendiqué de poste statutaire : Président, Vice-Président, Secrétaire etc...

En 1992, suite à la démission du Président du CAES (CFDT) et aux divergences sur la restauration entre l'ensemble des organisations syndicales et la CFDT, l'ex-coalition a éclaté. Les organisations syndicales représentées au CAES nous ont alors demandé de remplacer la CFDT défaillante et d'occuper le poste de vice président. Le SNTRS-CGT a décidé d'accepter afin de **permettre au CAES de continuer à fonctionner**.

Nous l'avons fait sans pour cela signer un accord sur un programme, sans édulcorer nos divergences, en gardant le choix de les rendre publiques si nécessaire. Nous nous sommes également réservé le droit de faire le point à tout moment et de revoir notre participation.

Nous avons été présents activement dans l'ensemble des groupes de réflexion qui élaborent la politique du CAES dans différents domaines : sport, culture, vacances, voyages, enfance, solidarité, communication et dans les commissions prêts et aide aux handicapés et au comité de rédaction du bulletin.

Dans les Régions (15) le 1/3 des Présidents sont des camarades du SNTRS-CGT et la même représentation doit se retrouver à la Présidence des Comités Locaux d'Action Sociale (75).

I. MOYENS FINANCIERS DU CAES.

Une convention entre le CAES et le CNRS a été signée, visant à accorder 1% de la masse salariale des agents du CNRS pour soutenir les activités du CAES.

Ce soutien s'apprécie à travers l'ensemble des moyens mis à la disposition du CAES : subvention pour activités diverses, postes affectés, locaux, charges diverses, décharges de service.

Le 1% amènerait un accroissement important mais nécessaire des moyens actuels du CAES.

Sans calendrier nous avons estimé que ce 1% risquait de rester un vœu pieux. Nous nous sommes donc abstenus quant à la signature d'une telle convention.

Parallèlement, nous avons été à l'origine d'une pétition du CAES (Comité Locaux et Centres de Vacances) demandant des moyens accrus au CNRS (voir motion du C.A. du CAES et pétitions envoyées aux CLAS et aux centres de vacances).

Cette pétition s'appuyait sur la démonstration faite par le CA du CAES de la nécessité d'une augmentation importante de la subvention afin de répondre aux besoins des personnels du CNRS dans le domaine de l'action sociale. En 1994 la subvention accordée au CAES devrait croître de 1,1 million de Frs et 6,2% (prévisions CNRS) ce qui est à souligner dans le contexte actuel.

Tout étant relatif (comme le disait sans penser au CAES, un savant célèbre) à cette vitesse là il faudra plus de 12 ans pour atteindre le 1% et nous serons quand même amenés à faire un emprunt au CNRS en 1994 afin de redonner des couleurs à notre fond de roulement.

II. RESTAURATION

L'accord CFDT-Direction du CNRS a permis de fait le passage au privé d'une partie de la "restauration propre" au CNRS malgré les

protestations, pétitions manifestations des personnels.

Cet accord coûte à tous, dans tous les sens du terme. En 1994 le CNRS prévoit une augmentation de 5 millions du budget restauration : à mettre en parallèle avec le + 1 million accordé au CAES !

Avec d'autres, nous avons maintenu dans certains restaurants la gestion par des personnels élus. Cette gestion se fait avec l'appui du CAES et avec convention garantissant les moyens fournis par le CNRS.

Le SNTRS-CGT au CAES a tenu à ce que cette gestion soit faite là où les Comités Locaux d'Actions Sociales étaient d'accord pour la faire.

Partout où les représentants locaux n'étaient pas d'accord pour la faire, nous n'avons pas voulu que le CAES national les remplace.

Le CAES a joué pleinement son rôle en permettant à la restauration sociale, au service des agents CNRS, de se poursuivre sans aggraver les coûts et en conservant le personnel des cantines partout où cela restait possible.

III. POLITIQUE LOGEMENT.

Nous avons combattu la signature par le CAES des Prêts Bonifiés d'Accession à la Propriété (PBAP). Cette signature fait qu'en partie le CAES gère des prêts qui sont une aide à la politique de délocalisation du CNRS. Les conditions de l'accord (avoir moins de 55 ans et avoir subi une mobilité) fait que fin novembre 1993, 32 personnes avaient demandé ces prêts et 2 seulement remplissaient les conditions !

Nous adressant à la Direction du CNRS, nous demandons l'extension sans condition des PBAP à l'ensemble des personnels et parallèlement une extension et un renouvellement du parc de location au CNRS (voir pétition lancée par le SNTRS-CGT).

IV. VACANCES

Le Groupe de Réflexion Vacances a été animé par le représentant SNTRS-CGT membre du

bureau du CAES, Marc DECASTER, de novembre 92 à mai 93.

C'est pendant cet "intermède" qu'un rapport a pu être édifié et présenté au CA qui l'a adopté.

Suite à ce rapport 12 propositions du Groupe ont également été adoptées, après amendements, par le CA.

Dans le mandat précédent (88-91) aucun rapport et aucune proposition du Groupe de Réflexion Vacances n'avaient pu être présentés au CA.

Des propositions nous en soulignerons deux :

1) Celle de privilégier nos "Centres Propres" : Aussois, Oléron, Maison de Vosges et de prévoir l'augmentation de leur capacité et/ou l'étude de nouvelles implantations dans d'autres sites.

Cette orientation permettra d'une part de diminuer les refus d'accès des agents CNRS dans nos "Centres propres" et d'augmenter nos possibilités d'échanges de lits avec d'autres CE.

2) L'envoi du catalogue vacances hivers 93/94 à tous les agents CNRS.

Cet envoi à tous, combiné à une bonne politique culturelle et sportive de nos "Centres propres" et à une amélioration des Tarifs Dégressifs a fait progresser la demande vacances de 35% pour la période 93/94 par rapport à 92/93.

Cette augmentation de la demande permet un meilleur "brassage" des utilisateurs de nos Centres de Vacances et fait vis à vis du CNRS la démonstration concrète de notre manque de moyens.

Constatons également à l'occasion, à l'intérim de Marc DECASTER au secteur vacances, nos centres propres **ont vu leur gestion largement améliorée en 93** : Aussois : gestion équilibrée, Oléron : baisse du déficit de 1,1 MF, Maison Clément : baisse du déficit de 0,1 MF et espoir d'atteindre l'équilibre en 94 (voir rapport financier et compte rendu du C.A. du CAES du 12 et 13 janvier 94).

V. PRETS SOLIDARITE, AIDE AUX HANDICAPES.

Aides : Si entre 1991 et 93 le nombre de demandes et les attributions d'aides personnelles aux handicapés n'ont pas évolué, il est à remarquer que l'équipement de nos Centres

d'Aussois et d'Oléron pour l'accueil des handicapés devrait déboucher sur des attributions financières supplémentaires.

Prêts solidarité : Les demandes de prêts solidarité ont augmenté de 30% entre 91 et 93. Ces demandes faites sur des situations financières difficiles dues à des circonstances imprévisibles touchent toutes les catégories de personnel : chercheurs, ingénieurs, administratifs, techniciens.

Les catégories à faibles revenus sont évidemment les plus demandeuses.

Les militants du SNTRS-CGT ont aidé le Comité d'Action et d'Entraide en participant à la Commission Prêts et en votant l'augmentation du budget prêts.

Face à des situations douloureuses, nous sommes fiers d' *"essayer le gommer les inégalités sociales créées par le pouvoir en développant des activités de solidarités"* comme nous le reprochent des camarades trop dogmatiques*.

* Amendement présenté par le porte parole de l'USCA au CAES (JC GINET) lors du Congrès du SNTRS-CGT

VI. TARIF DEGRESSIFS

Avec l'ensemble des autres syndicats nous avons amélioré le subventionnement des Tarifs Dégressifs permettant une plus grande participation des agents CNRS aux Centres de loisirs, activités des CLAS, aux Vacances familiales, voyages.

Une attention particulière devra cependant se porter sur les très bas salaires.

VII. LES COMITES LOCAUX DU CAES.

Au SNTRS-CGT nous nous sommes attachés à aider les CLAS : dans leur création, dans leur vie, ou dans leur survie.

Ils doivent être la base de l'activité et de l'orientation du CAES. La politique d'un CLAS dépend d'abord de l'engagement des militants. Nous tentons d'aider à ce que cette politique soit bien une politique d'action sociale.

Concrètement : Marc DECASTER a participé à l'information du personnel du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche pour

la création d'un nouveau CLAS. Il a prêté main forte aux élus locaux pour aider à l'élection du nouveau CLAS d'Auteuil (fusion des deux anciens CLAS de la Rue du Maroc et du Quai Anatole France).

VIII. LES CONTRATS EMPLOI-SOLIDARITE : CES

A la demande de Gérard PONCHEL, élu du SNTRS-CGT, le C.A. du CAES a longuement discuté pour savoir s'ils devaient être considéré comme ouvrant droit au CAES (C.A. des 11 et 12 janvier 94). Une motion a été adoptée : 20 pour, 5 abstentions, 2 refus de vote (voir motion). Sans attendre, au bureau du CAES du 25 janvier, la proposition suivante a été mise aux voix : "Les CES ont accès aux activités du CAES dans les mêmes conditions que les ouvriers". Malheureusement, cette proposition n'a recueillie que 4 voix : l'élu du SNTRS-CGT Marc DECASTER, l'élu du SNCS, LEDIG, l'élu du SNPEN, DAMANY et un élu de la CFDT, LEBRUN.

4 ont voté contre, 3 CFDT et 1 FO.

1 SNIRS s'est abstenu et l'autre élu SNIRS a refusé de voter "avant de savoir les conséquences budgétaires d'une telle décision". Il est regrettable que la majorité des élus du CAES ne se sente pas solidaire des CES qui travaillent dans nos labos (1500).

IX. COMPTABILITE CAES

Nos élus au C.A. du CAES ont souligné que l'amélioration de la comptabilité CAES est à double tranchant.

a) D'une part elle permet un meilleur respect des lois, une plus grande clarté sur notre gestion et son amélioration et permet de meilleurs choix politiques.

b) D'autre part elle conduit à une bureaucratie et des tracasseries mal appréciée par les militants bénévoles régionaux et locaux du CAES, ce qui contribue à leur découragement et leur démobilisation.

c) Elle peut même déboucher sur une suprématie du professionnel par rapport à l'élu.

MOTION POUR LA DEFENSE DES MOYENS DU CAES

Conseil d'Administration des 15 et 16 Juin 1993

Le Conseil d'Administration du CAES, réuni les 15 et 16 Juin 93, a constaté la précarité de la situation financière du CAES. La stagnation des subventions activités diverses ces dernières années, les besoins importants pour le maintien de son patrimoine, la volonté de répondre aux demandes justifiées des agents, ont amené le CAES à utiliser en 92 l'ensemble de ses moyens disponibles. Aujourd'hui le fonds de roulement du CAES est nul et il doit utiliser le peu de trésorerie disponible pour répondre à ses engagements.

Cette situation le conduit, pour assurer la pérennité du CAES, à freiner et à reporter vers les années futures une politique volontariste en matière d'action sociale :

- envers les agents les plus démunis, par la non prise en compte de demandes en matière de prêts solidarités et d'handicap.
- envers les familles par une diminution des subventions enfance et vacances.
- envers tous les agents par le report d'investissements jugés pourtant nécessaires et souvent élaborés en collaboration avec le CNRS ou des partenaires universitaires.

Alors qu'il vient de réaliser son objectif de transparence de gestion, le C.A. regrette de devoir prendre, dans le seul soucis de sauvegarde du CAES, des mesures économiques allant à l'encontre de sa volonté de développement de l'action sociale du CNRS.

Afin de diminuer rapidement et d'annuler les effets de ces mesures, le C.A. demande au CNRS de respecter ses engagements pour que dans le cadre de la nouvelle convention qu'il a signée, il dote le CAES de moyens suffisants.

Les divers rapports présentés par le CAES en matière de solidarité, de tarifs dégressifs, de communication et de conservation du patrimoine justifient aujourd'hui une subvention générale de 1 % de la masse salariale.

Le C.A. du CAES demande au CNRS de s'engager afin que l'objectif inscrit dans la convention soit programmé sur 4 ans et ceci à partir de 1994. Dans ce but, il demande l'ouverture rapide de négociations CNRS - organisations syndicales représentatives sur le budget 1994 de l'action sociale au CNRS et sur la dotation 1994 au CAES du CNRS.

Ivry le, 16 Juin 1993

MOTION PRESENTEE AU CA DES 12 ET 13 OCTOBRE 1993

Face à un accroissement des besoins sociaux des agents du CNRS argumenté dans l'obtention d'un budget de 1 % de la masse salariale du CNRS pour les activités du CAES,

le C.A. du CAES réunit le 12 et 13 octobre 1993 :

- demande que le CNRS signataire de conventions avec le CAES se conforme à ses obligations en affectant en son temps les moyens attribués dans ces conventions : postes - remplacement de personnel - subventions diverses,
- demande aux organisations syndicales du CNRS d'intervenir auprès de la Direction du CNRS pour faire aboutir cette revendication.

Motion adoptée à l'unanimité.

POUR UN PRET BONIFIE D'ACCESSION A LA PROPRIETE OUVERT A TOUS

Les soussignés demandent l'ouverture des PBAP à l'ensemble des personnels du CNRS .
Cette ouverture ne doit pas s'opposer à l'accroissement et au renouvellement
du parc de location des logements CNRS .

Les soussignés informés des raisons des besoins financiers du CAES, demandent à la direction du CNRS de respecter la convention qu'elle vient de signer et d'augmenter la subvention du CAES dès 1994, afin de lui permettre de poursuivre son action sociale dans les sections locales et dans les centres de vacances.

NOM Prénom	Labo	Signature

LE SNTRS-CGT AU CAES

Elus au Conseil d'Administration :

TERRENOIRE Gwen	IRESCO PARIS
DANOY Jean-Pierre	MARSEILLE
DECASTER Marc	COLLEGE DE FRANCE PARIS
PONCHEL Gérard	LILLE

Suppléants :

ORPHANIDES Claudine	STRASBOURG
CLERC André	TOULOUSE

Membre du Bureau du CAES : DECASTER Marc

COMMISSION PRETS : TERRENOIRE Gwen

COMMISSION HANDICAP : TERRENOIRE Gwen

COMITE DE REDACTION :
DECASTER Marc
PONCHEL Gérard
LACROIX André

SECTEURS PERMANENTS DE REFLEXION :

SPORT-LOISIRS	:	DECASTER Marc
ENFANCE	:	PONCHEL Gérard
VACANCES-VOYAGES	:	DECASTER Marc
TARIFS DEGRESSIFS	:	DANOY Jean-Pierre
CULTURE	:	PONCHEL Gérard
		BERGER Jeanne

ELECTIONS AU CAES : POURQUOI DEUX LISTES CGT ?

Des faits et leur présentation

Deux listes se présenteront une fois de plus aux élections sous la bannière CGT. L'une constituée des militants du SNTRS-CGT, l'autre présentée par l'USCA-CGT. La première réaction des jeunes ou des nouveaux adhérents ne peut être qu'agacée et la tentation de rejeter dos à dos chaque organisation, voire de refuser de choisir est légitime. Assisterions-nous à une querelle territoriale, à une guerre ethnique, à une manifestation du dédain entêté du SNTRS envers un bâtard de naissance honteuse ou à un nouvel épisode de la lutte de David (la jeune et minuscule USCA) contre Goliath (le vieil, solide et impérialiste SNTRS) ?

Le SNTRS a choisi depuis longtemps de ne pas répondre aux agressions tapageuses de l'USCA. Mais pour la troisième fois, les personnels auront à choisir entre deux listes de la CGT. Nous leur devons une explication, la nôtre bien évidemment que nous voulons objective.

Cet exposé est long. Il est nécessaire, nous vous devons ces explications.

Ce que les intitulés et la composition des listes disent.

Vous aurez à choisir entre une liste d'ITA et de chercheurs présentée par le SNTRS-CGT et une liste CGT d'ITA et de chercheurs présentée par l'USCA CGT. Pourquoi ces intitulés ? C'est simple. La première annonce sa couleur, elle n'est constituée que des adhérents de notre organisation ou de sympathisants non syndiqués. Elle n'a pas besoin de débaucher qui que ce soit. Elle est constituée en priorité de militants actifs et connus de l'action sociale. La seconde prétend seule se revendiquer du sigle CGT tout court qui serait autre chose que ses syndicats. Elle a besoin de le faire parce qu'elle a constitué la moitié part de sa liste avec des adhérents du SNTRS (dont un de ses secrétaires régionaux) et de l'USTL de Montpellier¹ Nous verrons plus loin les raisons de cet intitulé et de cette composition. D'abord un bref rappel.

La tentative de "dépassement de la situation de division" initiée par la Confédération

Sous l'égide du bureau confédéral, l'UGICT, la FERC et l'UGFF² une série de rencontres et proposé des initiatives sur le terrain. La Confédération ne demande à personne de se déjuger, donc pas au SNTRS de reconnaître l'USCA. Elle veut partir de la situation et la dépasser en nous appelant à travailler ensemble dans des lieux "neutres" tels que les commissions départementales UGICT là où c'est possible, de cesser la polémique et les déclarations tonitruantes (cette demande est adressée explicitement à l'USCA) qui figent la situation et tordent les faits. Les rencontres avaient pour objectif de lister les points sur lesquels il pouvait y avoir convergence, si ce n'est accord. Le SNTRS a affirmé sans relâche qu'elle s'inscrivait dans les propositions du conseil national fédéral de la FERC et a demandé en vain un engagement de l'USCA dans ce sens.

Ce processus est conçu par tous comme long et chaotique. Le premier écueil pouvait le consolider. Les élections au CAES, intercatégorielles, mettent chacun au pied du mur. Elles permettent de tester la stratégie réelle de chacun.

Le CSN du 4 janvier affirme une volonté d'unité fondée sur des principes et un engagement de l'USCA.

Le CSN, où plus de 40 sections du syndicat étaient représentées, a consacré la plus grande partie de sa journée à discuter des élections au CAES. Ses votants affichent la maturité du syndicat. Pour lui il ne peut y avoir d'union sans principes. Il s'agit de préserver et de défendre le CAES qui gère une partie différée de notre salaire tout en préservant et en défendant la CGT au CNRS. L'un ne peut se faire au détriment de l'autre. Préserver et renforcer la CGT au CNRS signifie préserver et défendre le SNTRS-CGT, syndicat intercatégoriel de défense des intérêts individuels, particuliers et collectifs des personnels, syndicat de lutte. Nous sommes présents dans toutes les régions, et animons les luttes. Renforcer notre présence sur tous les lieux de travail est notre souci principal afin que les personnels soient mieux défendus. La recherche d'un dépassement de la situation de division dans la CGT, situation créée contre nous par certains dans la

¹Syndicat dit d'"établissement", constitué d'ITA, d'ATOS, de chercheurs et d'enseignants qui prétendent à une double affiliation, sur le site (Ustl) et au syndicat national.

²Auxquels nous sommes les seuls à être affiliés, relevant du champ de compétence de chacun, comme travailleurs fonctionnaires (Ugff) de la recherche publique (Ferc) les plus souvent techniciens, ingénieurs, cadres ou chercheurs (Ugict). L'Usca n'est affiliée qu'à l'Ugff qui l'a créée et à l'Ugict qui l'a acceptée au nom de la conféd. Elle n'est pas à la Ferc pour des raisons liées aux conditions, non statutaires, de sa création et parce qu'elle a refusé les propositions de celle-ci. Rappelons que cette situation, contraire aux statuts confédéraux, est unique dans la CGT.

confédération qui ont confondu leurs enjeux politiques avec ceux, collectifs, de leur organisation, doit se faire à partir de cet acquis.

Les votes ont été clairs : le CSN a mandaté son bureau national pour négocier sur la base de notre programme et d'une participation au bureau du CAES. Pour ce qui concerne l'USCA il a demandé un engagement de celui-ci sur les propositions de la Ferc. L'acceptation de celles-ci devrait en toute logique conduire l'USCA à une acceptation d'un intitulé "liste CGT conduite par le SNTRS-CGT" (proposition de la CE), qui scelle un accord sur une évolution à partir d'un SNTRS transformé telle qu'elle a été à maintes reprises affirmée par l'Ugict et la Ferc. CGT a alors un sens puisque la liste serait constituée des organisations CGT qui s'engagent sur ce processus. Mais, dans le souci de ne pas bloquer la situation, une faible majorité du CSN a voté pour une liste d'union CGT, sous réserve d'accord sur notre programme. Une écrasante majorité du CSN s'est prononcé pour une liste avec le SNCS et le SNPCEN, avec lesquels nous travaillons tous les jours localement sur le terrain de l'action sociale, la réserve d'accord sur notre programme est maintenue non par chauvinisme, elle découle de notre expérience du CAES, de notre compétence, reconnue localement par les personnels.

Une liste avec l'USCA devrait se faire sur la base des FNI payés par chaque organisation (1030 pour le SNTRS, nous n'avons jamais su combien pour l'USca). Le dernier vote a exprimé un refus que le second de la liste soit USCA.

Les réunions de "négociation" telles qu'elles se sont déroulées : l'USCA ne voulait pas de liste d'union.

Nous nous sommes donc réunis deux fois avec la confédération et l'USCA pour préparer ces élections.

La première réunion, le 21 janvier, a été proprement odieuse. Tous les participants ont été profondément choqués de l'attitude méprisante, outrancière et injurieuse des deux représentants de l'USCA. Ils ont exigé une liste à égalité, avec une moitié + 1 ITA présentés par le SNTRS et une moitié de chercheurs présentés par l'USCA, le 1er étant SNTRS (ITA) le second USCA (chercheur). Nous verrons que cette exigence de coïncidence catégorie/organisation ne valait en fait que pour le SNTRS. Nous touchons là un point-clé des revendications de l'USCA : obtenir de la confédé d'être la seule à syndiquer les chercheurs. La poursuite de la syndicalisation de ceux-ci par le SNTRS l'amènerait menace-t-elle à syndiquer les ingénieurs.

La confédé a proposé aux deux parties : 1er SNTRS, 2ème USCA le reste à négocier, la liste s'intitulant union CGT. Ce sont ces propositions que notre bureau national a soumis au CSN en plus de celles de la CE. Rappelons que les représentants du SNTRS ont toujours répondu que les propositions faites lors de ces réunions seraient soumises à leur CE, s'agissant d'un engagement de tout le syndicat et d'une règle de vie démocratique, ce que l'USCA transcrit "*le SNTRS n'a pas répondu*".

La seconde réunion s'est déroulée après notre CSN, le 11 février. Outre les 3 membres du BN (Omnès, Laborie et Kieffer) qui ont participé aux précédentes réunions, la délégation comptait deux secrétaires régionaux, membres de la CE (Blanc et Steinmetz). Celle de l'USca comprenait Gruselle, Biquard, Malzieu, Pierre et Isabey.

Nous distribuons notre programme à tous, seuls à le faire. L'USca attaque sur notre mandat, nous ne serions pas là pour négocier une liste d'union CGT et demain nous pourrions faire liste avec le SNCS. Nous rappelons que si nous sommes là c'est bien pour privilégier la liste CGT sur la base de notre programme (l'USca n'en a pas puisque son choix est de rester en dehors du bureau) et d'une engagement sur les propositions du CNF. L'USCA se bat d'abord pour une liste 45/55% à l'image des corps électoraux puis dans la foulée pour 2/3 SNTRS et 1/3 USca à l'image des résultats électoraux dans chacun des corps. Elle revendique le second élu. Notre position est alors 1er et 2d SNTRS, 3ème USCA, 4ème et 5ème SNTRS, 6ème USCA. La divergence porte sur le second. Nous estimons que les principes de composition de la liste doivent être l'expérience de terrain en matière d'action sociale. Les chercheurs sont peu motivés par l'action sociale. De plus nous syndiquons aussi des chercheurs, ce que la confédé nous reconnaît. Dans un premier temps, seul le SNTRS est invité à consulter ses instances pour faire d'éventuelles concessions supplémentaires.

L'échange sur la participation au bureau du Caes laisse apparaître la faiblesse de la position de l'USCA (point d'achoppement pour elle lors de la précédente réunion). Se sentant désavouée par la confédé, elle manoeuvre en recul. Il en est de même lors du court débat sur la restauration, seul point du programme abordé, à notre initiative, l'USca ayant tout fait pour ne pas discuter du programme dès le début de la réunion. Elle voulait que nous nous engagions sur ses propositions sans elle-même s'engager sur le programme. Parce qu'elle n'entendait pas l'appliquer ?

Alors que nous rappelions qu'il allait de soi que chaque organisation ne présenterait que ses adhérents quelque soit leur catégorie (le SNTRS syndiquant des ITA et des chercheurs présentera aussi sur la liste d'union ses adhérent chercheurs, l'USCA ne présentant que ses adhérents, chercheurs à notre connaissance), l'USca annonce qu'elle aura la possibilité de mettre sur sa liste des ITA qu'elle yndiquerait.

Ainsi alors que l'USca disait s'engager dans un "processus de dépassement de la situation de division dans la CGT", elle commençait à syndiquer les ITA ! Même le représentant de l'UGFF en a sauté sur sa chaise.

Toute négociation était dès lors rompue.

Il restait une semaine pour constituer notre liste et prendre une décision définitive. Nous avons convoqué en urgence une CE le 15 février et avons pris contact avec le SNCS et le SNPCEN. Mais le constat de divergences sur la tête de liste (SNPCEN pour le SNCS) et sur le programme (désaccord sur le prêt bonifié conditionné à la mobilité) a rendu une liste commune impossible. Il n'a contacté ses candidats qu'après avoir tenté de négocier avec l'Usca, pour constater que celle-ci avait depuis longtemps déjà contacté des adhérents du SNTRS pour figurer sur sa liste Usca (non sur la liste d'union!). Et elle disait accepter les propositions de la confédéré ?

L'USCA et l'usage du mensonge : duplicité tactique et stratégie à visée totalitaire

L'Usca affiche partout son accord avec la confédération et crie haut et fort que le SNTRS ne l'est pas ou ne répond pas Mais elle a toujours deux fers au feu, l'un pour donner le change ("nous acceptons les propositions de la confédéré"), l'autre pour conduire sa stratégie.

Des preuves nous en avons :

- le débauchage des ITA du SNTRS, dont l'objectif est double, déstabiliser le SNTRS, et surtout river une partie de ses militants à l'Usca pour finalement les syndiquer ;

- la déclaration de sa CE du 21 janvier, donc pendant les négociations avec le SNTRS, dont nous n'avons eu connaissance que depuis le 23 février (comme le reste de la confédéré), parce que l'Usca la diffusait à nos adhérents. *"La CE de l'Usca propose à tous ceux, travailleurs et organisations, qui veulent construire et développer cette CGT de se réunir en conférence nationale dans les mois qui viennent pour en débattre et prendre les décisions qu'ils jugeront nécessaires."* Il s'agit pour elle de "construire du nouveau" dans la recherche et l'enseignement supérieur car "le syndicalisme CGT dans ce secteur ne correspond pas aux nécessités". L'Usca attaque ici non seulement le SNTRS, mais toute la fédération (Ferc), tous les syndicats de la recherche (CGT-INRA, CGT-INRETS, CGT-INED notamment) et la Ferc-Sup (syndicats CGT des universités).

L'objectif, pour flou qu'il soit, est bien : par-dessus les structures existantes dans la CGT et leurs adhérents, imposer d'autres pratiques et d'autres conceptions. Mais pour les faire passer, l'Usca doit diaboliser les syndicats existants. Ses armes sont le mensonge et la délation.

Mensonge :

- La Confédéré aurait proposé *"une liste CGT d'union d'ITA et de chercheurs sous la responsabilité des deux organismes (sic) CGT représentatives au CNRS (le SNTRS pour les ITA, l'Usca pour les chercheurs). Liste constituée de 1/3 de chercheurs présentés par l'Usca et de 2/3 d'ITA présentés par le SNTRS."* (Communiqué du bureau de l'Usca du 16.02.94). Curieusement ce mensonge est repris par les quatre ITA de Montpellier du SNTRS ou de l'USTL qui figurent sur la liste Usca, dans une lettre du 24 février. La Ferc avait pourtant publié une mise au point le 16 février soit dès la réception du communiqué de l'Usca rappelant que la proposition était *"liste d'union CGT constituée de 1/3 de candidats présentés parmi les adhérents de l'Usca et de 2/3 présentés parmi les adhérents du SNTRS."*

Mensonge et délation :

- Le 18 février, ne tenant aucun compte de cette mise au point, l'Usca adressait un courrier à ses adhérents et aux membres de notre CE (et au-delà ?) comprenant la déclaration de sa CE du 21 janvier et un point sur les élections au CAES. *"Malgré tous nos efforts, écrit M. Pierre, le SNTRS-CGT a refusé la proposition de liste commune. Ces propositions émises par la Ferc (sic) à deux reprises ont été acceptées par l'Usca, le SNTRS se refusant obstinément à toute réponse. Dans ces conditions une liste CGT présentée par l'Usca portera la contestation de la politique menée par l'ancienne direction du Caes (direction à laquelle participe le SNTRS) et proposera une orientation de gestion et de lutte. Cette liste sera menée à égalité par un chercheur et un ITA."*

Ce ne sont là que quelques exemples des pratiques de l'Usca. Remarquons qu'elle n'a pas changé de ligne, la participation au bureau du Caes est attaquée, bureau étant remplacé par direction pour mieux servir l'argumentation ; la liste est bien constituée à égalité d'ITA et de chercheurs, l'Usca n'avait pas besoin de nous pour cela.

Mais si le SNTRS portait seul la responsabilité de la rupture des négociations pourquoi la confédéré se priverait-elle de le dire ? Elle l'a déjà fait dans le passé !

La Confédération : règles de vie dans la CGT et divergences, éléments d'explication d'une gestion "soft" des conflits.

La CGT n'apparaît pas unie dans cette affaire, contrairement à ce que laisse entendre l'Usca. Prenons l'exemple de la liste et du compte-rendu de la réunion du 11 février. L'Ugict, l'Ugff et la Ferc se sont exprimées, mais pas dans une même langue. Notre CE du 15 février avait demandé un certain nombre d'engagements aux instances après avoir pris acte du choix de l'Usca d'accentuer la situation de division en syndicalisant les ITA : engagement dans ces conditions sur notre liste, opposition à la syndicalisation des ITA

à l'USCA, présentation de la liste Usca sous son sigle et non un sigle union CGT, pas de débauchage d'ITA du SNTRS, présentation par l'Usca comme pour nous d'adhérents de son organisation et que nul autre ne puisse se prévaloir, comme cela a été le cas aux précédentes élections de la part de l'Usca, du sigle SNTRS-CGT (d'ores et déjà l'USCA édite des affiches intitulées "votez pour la liste conduite par M.Gruselle, Usca-CGT et J.C. Ginet, SNTRS-CGT).

Chaque instance a répondu, mais le contenu diffère.

- L'Ugff est apparue comme le soutien (inconditionnel ?) de l'Usca, tant lors des différentes réunions que dans sa réponse. Elle se prononce dans sa lettre datée du 16 février pour "une liste composée de 2/3 d'ITA présentés par le SNTRS et d'1/3 de chercheurs présentés par l'USCA, avec une tête de liste ITA (SNTRS et un second chercheur (Usca), 3,4,5ème ITA (SNTRS) et 6ème chercheur (Usca)." Mais dit-elle "Si un telle liste ne pouvait aboutir, il est bien entendu qu'il n'y aurait pas de liste pouvant se prévaloir de l'union CGT au CNRS ; chacun devrait dans ce cas mesurer ses responsabilités, toutes ses responsabilités." Elle est muette sur les responsabilités de la rupture, elle ne l'attribue donc pas au SNTRS comme le fait l'Usca. S'en priverait-elle si c'était le cas ?

- L'Ugict est plus précise. Elle rappelle dans sa lettre du 17 février la proposition telle qu'elle a été formulée par la Ferc dans sa mise au point ("1/3 de candidats choisis par l'Usca, 2/3 choisis par le SNTRS" les "têtes de liste étant en premier un candidat SNTRS, le deuxième un candidat Usca", "deux candidats Usca dans les 6 premiers." Elle précise "cette proposition vous était soumise à la fin de la réunion du 11 février avec l'approbation des instances présentes. Il est regrettable qu'un tour de table sur le programme d'une telle liste n'ait pas été rendu possible par une surenchère de dernière minute de la part de l'Usca, qui pouvait laisser envisager une extension de son champ de syndicalisation et un risque de débauchage d'adhérents du SNTRS sur sa présentation... Dans l'hypothèse où une liste d'union CGT ne pourrait être constituée, aucune des listes concurrentes ne pourrait se prévaloir de la notion d'union de la CGT au CNRS. De plus toute formule de débauchage des adhérents d'une organisation de la CGT par une autre organisation entraverait considérablement les possibilités de dépasser la situation de division et affaiblirait encore notre syndicalisme CGT... La perspective avancée par le CNF de la Ferc nous paraît la plus efficace pour orienter un processus de réunification qui respecterait l'expression autonome des revendications catégorielles et leur convergence au sein de l'organisation intercatégorielle qui en découlera."

- La Ferc a répondu le 16 février (Hedde secrétaire général de la Ferc avait participé la veille à notre CE : "...nous considérons qu'une liste d'union CGT reste la seule solution pour surmonter les difficultés et créer une dynamique de développement parmi les ITA et les chercheurs au CNRS. Il s'agit de poursuivre dans ce sens en réunissant les conditions, la mise en oeuvre des décisions et propositions du CNF de la Ferc en sont, ..., un élément déterminant. Dans ce cadre il est évident que nous ne saurions admettre la syndicalisation des ITA par l'USCA, cette démarche n'allant pas dans le sens d'un rassemblement mais a contrario accentuant la division. De même nous condamnerons comme nous l'avons fait précédemment toute forme de débauchage des adhérents d'une organisation par une autre ainsi que l'utilisation des sigles par des individus ou une liste de fait concurrente. Enfin dans une telle situation, nous ne pourrions admettre qu'une organisation se prévale d'une liste présentée par la CGT ou liste d'union CGT.... Dans l'immédiat nous ne pouvons que regretter que l'attitude provocatrice de la Direction de l'Usca lors de la rencontre du 11 février, nous ait conduit à abandonner la recherche de possibilités d'une liste commune avec cette organisation."

Les écrits de la confédération, en particulier ceux issus de ces réunions ont rarement répondu à notre attente. Les dénonciations des attitudes de l'Usca étaient toujours allusives, l'Usca jamais citée, ce qui provoquait notre colère. Nous assistions impuissants à l'incapacité de la confédération à faire respecter les règles de vie collective que nous avons tous construites et améliorées ensemble depuis un siècle. Pourquoi une telle attitude ? Nous pouvions certes penser il y a peu que la Confédé, en particulier l'UGFF et l'IGICT nous combattait ouvertement, violant délibérément ces règles de vie démocratiques (lettres adressées aux adhérents au moment de notre congrès d'Orsay de 1987). Les choses ont évolué. Si nous ne comprenons encore pas tous les enjeux (qui dépassent notre organisation), les contradictions qui traversent la CGT sont plus claires. Nous assistons désormais à une gestion "en douceur" des conflits, par une confédération soucieuse de ne rien imposer à personne, qui reconnaît le droit de chaque organisation à définir ses orientations, ses modes de structuration, ses pratiques, mais qui est encore bien incapable de faire respecter les règles de vie collective. Le débat sur ces questions des droits et devoirs de chacun dans son organisation CGT, de l'organisation dans la confédé est désormais nécessaire si on veut maintenir une CGT forte et efficace et l'empêcher de devenir le terrain d'exercice de seigneurs de guerre qui suivent des objectifs peu avouables.

Un SNTRS sous contrainte ? Déstabilisation interne et manipulation externe de nos prises de décision.

On peut s'étonner des moyens utilisés par l'Usca, ne pas comprendre les raisons d'une telle hargne, cette

Un SNTRS sous contrainte ? Déstabilisation interne et manipulation externe de nos prises de décision.

On peut s'étonner des moyens utilisés par l'Usca, ne pas comprendre les raisons d'une telle hargne, cette recherche permanente de coups d'état. Pourquoi ces textes, déclarations, et affiches, vengeurs, agressifs, dont le SNTRS (dont le sigle est rarement suivi de CGT) est toujours la cible ? Pourquoi cette recherche constante d'un engagement public des militants du SNTRS sur des listes, actions, pétitions de l'Usca ? pour combler la faiblesse numérique de l'Usca ? Ce serait la plus mauvaise méthode. Non. Il s'agit pour elle de créer une autre forme de syndicalisme (à la CGT ou ailleurs, après tout on peut légitimement se poser la question) d'instaurer d'autres structures, d'autres pratiques, d'autres fonctionnements, y compris contre les syndiqués, en tout cas contre les syndicats existants. Pour cela les initiateurs de cette politique tentent de déstabiliser en permanence le SNTRS, manient l'attaque pour le mettre en situation défensive sur le terrain qu'ils ont choisi. La méthode combine déstabilisation interne via des courroies de transmission de l'Usca dans le SNTRS d'une part, et à l'extérieur création artificielle permanente de points de clivages qui, gonflés à l'extrême, fixent les débats (en ce moment les CES, ce peut être la restauration, la participation au bureau du Caes, etc...) d'autre part. Objectif, semer le doute chez les militants, entretenir et accroître les clivages internes, et surtout empêcher le SNTRS de maîtriser pleinement ses débats, ses décisions et leur mise en oeuvre sur les questions que se posent ses adhérents et le personnel de la recherche, l'affaiblir de l'intérieur et auprès des personnels. L'utilisation des positions confédérales, tronquées et dénaturées entretient le désarroi chez les militants sincères, vise à susciter leur désengagement, au moins leur lassitude. Et il faut bien avouer que l'Usca réussit partiellement. Il faut actuellement beaucoup de conviction et d'attachement à la CGT pour résister à une telle pression.

Mais quels sont les buts de ceux qui, dans la CGT, soutiennent de tels agissements ? L'affaiblissement de la CGT dans la recherche et l'enseignement supérieur et le renforcement de la FSU ? En tout cas les instances confédérales mettent beaucoup d'autorité pour tenter de nous empêcher de travailler avec le SNCS et l'Usca dénonce auprès de la confédération toutes les listes locales d'union dont elle a connaissance. Pourquoi et pour quoi quand on sait que le SNCS n'est plus à la Fen et pas à la FsU ?

Au delà du conjoncturel, quels enjeux pour le SNTRS-CGT ?

Tout ceci n'est possible que parce que les syndicats sont affaiblis et qu'ils ont du mal à maintenir une activité en dehors de la mobilisation des personnels. C'est par le regain de dynamisme des syndicats, par l'entrée en action des personnels que la réponse aux problèmes sera trouvée. Mais encore faut-il que nous puissions en créer les conditions. Il ne faut pas se cacher nos faiblesses et nos contradictions, même si elles sont largement amplifiées par certains qui veulent les orchestrer. Il faut préserver l'outil et le rendre plus performant encore, c'est notre responsabilité envers les personnels.

Pour cela il faut se désengager de la pression de l'Usca, reconquérir la maîtrise de notre activité, relancer la syndicalisation des chercheurs et des ITA au CNRS, redevenir un syndicat fort dynamique et novateur en lequel le personnel de la recherche se reconnaisse.

Progresser à ces élections, un enjeu pour le CAES et pour le SNTRS

C'est pour l'avenir de la CGT au CNRS que nous nous battons, c'est pour lui que nous résistons à ceux qui veulent nous voir à genou et qui se réclament de la CGT. C'est pour cela que nous disons, voter CGT, c'est voter SNTRS, c'est pour cela que le SNTRS est condamné à la victoire. Mais c'est aussi pour l'avenir du Caes que nous nous battons. Pour que cette association qui gère du salaire différé à des fins sociales et culturelles, dirigée par des élus des personnels sur liste syndicale et sur un programme, ne soit pas un instrument à des fins politiciennes mais devienne plus encore qu'il ne l'est au service de tous les agents du CNRS.

Syndiqués du SNTRS-CGT, nous sommes tous responsables du développement du CAES, pour cela il faut tous nous impliquer pour renforcer notre syndicat et lui donner tout son poids.

POUR VOTER...

* Le matériel doit être adressé aux électeurs à partir du 14 Mars.

* Si celui-ci est incomplet adressez votre demande d'urgence :

Au Président de la Commission Electorale
CAES du CNRS "Les Cormailles"
 51,59, rue Ledru Rollin TEL : 45 15 06 06
 94853 IVRY-SUR-SEINE FAX : 45 15 06 26

* Si vous n'avez pas de bulletin de vote : appelez le CAES d'urgence (vous pouvez également appeler le syndicat...)

* **NE VOUS TROMPEZ PAS DE BULLETIN DE VOTE, CELUI DU SNTRS-CGT EST DE COULEUR JAUNE.**

* N'oubliez pas de signer l'enveloppe T.

* **DERNIER DELAI POUR LA RECEPTION DES VOTES :
 DIMANCHE 24 AVRIL 1994**

Billet d'humeur...

A la lecture de la profession (de peu) de foi de l'USCA, les affirmations de cette organisation visent à mettre dans le même sac l'ensemble des syndicats du CNRS, y compris donc le SNTRS-CGT, complices objectifs de la direction du CNRS et du gouvernement !

De deux choses l'une :

Ou nos "camarades" de l'USCA croient ce qu'ils écrivent et on comprend mal dans ces conditions leur soi disant souhait de faire liste commune avec un tel SNTRS-CGT !

Ou ils n'en croient rien et on se demande ce que le SNTRS-CGT pourrait aller faire avec de tels falsificateurs !

BULLETIN DE VOTE

ELECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAES DU CNRS -1994-

Liste présentée par le SNTRS-CGT

Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique - CGT

1. DECASTER Marc	Paris	24. PLANTARD Joël	Bordeaux
2. DANOY Jean-Pierre	Marseille	25. HIRSCH Jacky	Strasbourg
3. TERRENOIRE Gwenneth	Paris	26. MANDVILLE Gérard	Orsay
4. PONCHEL Gérard	Lille,	27. FERREIRA Elisabeth	Lille
5. CLERC André	Toulouse	28. COUTY René	Paris
6. ORPHANIDES Claudine	Strasbourg	29. LECORDIER Thérèse	Rouen
7. CLAISSE Denis	Villejuif	30. BERTRAND Colette	Thiais
8. LACROIX André	Chizé	31. POSTIC Marie Noëlle	Paris
9. GUTNIC Annie	Orsay	32. VILLENEUVE Françoise	Bordeaux
10. CABEZA Christiane	Bordeaux	33. NGUYEN TRONG Thanh	Marseille
11. GONIDEC Anne Marie	Lyon	34. BLOTAS Elisabeth	Nancy
12. COHEN Jeanine	Paris	35. BOROME Nicole	Orsay
13. CARRETTE Alain	Montpellier	36. BARQUINS Michel	Paris
14. DESSALLE Philippe	Paris	37. LE CAER Jean Pierre	Gif
15. BERGER Jeanne	Marseille	38. BONNET André	Orléans
16. CHOISY Joël	Grenoble	39. LEJEUNE Claire	Rennes
17. BIGOTEAU Monique	Nantes	40. LERICHE Bernadette	Orsay
18. GERVAIS Alain	Orléans	41. TEMPLIER Joëlle	Paris
19. GOURCY Jean	Clermont-Ferrand	42. GRAILLAT Christian	Solaize
20. ZYLBER Jean	Marseille	43. SAMUEL Jean	Strasbourg
21. STEINMETZ Daniel	Toulouse	44. FOURNIER-MEARELLI Irène	Paris
22. MICHEL Guy	Orsay	45. BLANC Bernard	Lyon
23. BUREAU Daniëlle	Meudon		

ELECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAES DU CNRS 1994

Comité d'Action et d'Entraide Sociale

LISTE PRESENTEE PAR LE

SNTRS-CGT**Chercheurs - Techniciens - Administratifs
Ingénieurs**

LE CAES : organisation originale, sans équivalent dans la Fonction Publique, a été créé à l'initiative d'organisations syndicales, dont la nôtre, pour gérer les activités sociales, sportives et culturelles financées par le budget du CNRS.

Cette gestion d'un salaire différé est faite par des représentants élus par l'ensemble des personnels.

**LE CAES EST UN ACQUIS
À VOTRE SERVICE.**

**IL FAUT LE SAUVEGARDER,
LE DEVELOPPER.**



Pour cela le CAES a besoin

DE MOYENS :

Revendiquer 35% d'augmentation de la subvention au cours des 3 années à venir, conformément aux engagements du CNRS (Signature de la Convention sur le 1%). Cette condition est **INDISPENSABLE** pour répondre aux besoins sociaux et culturels des personnels et pour conserver et améliorer notre patrimoine : Centres de vacances, locaux d'activités locales.

D'INDÉPENDANCE :

Le CAES doit défendre sans intervention extérieure sa propre politique en matière sociale, sportive et culturelle. S'il gère, pour le CNRS, les subventions administratives et les chèques vacances, cela ne doit pas le conduire à devenir un simple outil de la direction du CNRS.

DE SOLIDARITÉ :

Aider les personnels en difficulté et permettre à chacun, **quelles que soient ses ressources**, de participer aux activités du CAES.

DE L'INTERVENTION DE TOUS :

dans les Comités d'Action Sociale (CLAS) et au niveau national. Nous sommes présents et actifs dans la quasi totalité des 76 CLAS. Le SNTRS-CGT le sera aussi au Conseil d'Administration et au bureau du CAES.

DE L'UNITÉ :

Nous travaillerons **sans exclusive** avec tous ceux qui souhaitent défendre et développer le CAES. Dans une période de remise en cause des organismes de recherche, de leurs moyens et des statuts des personnels, le vote SNTRS-CGT prend le sens d'un refus de telles orientations et du choix de la **solidarité comme moteur essentiel de l'action du CAES.**

L'ENTRAIDE SOCIALE ? C'est le respect et la défense de la Dignité de l'Homme.

Voter CGT, c'est voter SNTRS

ELARGIR LE CAES

COMITES LOCAUX D'ACTION SOCIALE (CLAS) : Aider à la création et au développement des CLAS partout où cela est possible.

Nos élus poursuivront leur activité à ce niveau en ayant pour souci de n'exclure personne.

Sur les sites, avec les collègues de TOUTES SENSIBILITES, ils contribueront à la mise en oeuvre des activités du CAES, bibliothèques, discothèques, sports, vie culturelle, spectacles, rencontres, conférences, sorties, Centres de Loisirs Educatifs pour les enfants.

LES RETRAITES : Il faut mieux les informer, les aider dans leurs projets... et utiliser leurs compétences. Ce sont des orientations nouvelles que le CAES doit aborder. La mise en place d'un groupe de réflexion devrait être de nature à mieux prendre en compte les aspirations des retraités.

PERSONNELS ISOLES : veiller à leur information : c'est la première condition, condition nécessaire pour qu'ils puissent bénéficier de l'action sociale et de toutes les activités du CAES

LES CONTRATS EMPLOIS SOLIDARITE (CES) :

Les personnels sur emplois précaires sont de plus en plus nombreux, en particulier les CES qui sont aujourd'hui 1500 au CNRS. Nous revendiquons la disparition de tous les emplois précaires et la création correspondante de postes de titulaires.

Pour que les CES actuellement en place bénéficient des activités sociales, nous exigeons de la direction du CNRS qu'elle verse la subvention correspondante. Sans attendre, PAR SOLIDARITE, le CAES doit considérer les CES comme ouvrant droit pour toutes nos activités.

ETENDRE L'ENTRAIDE

LES TARIFS DEGRESSIFS (TD) : Ils doivent permettre à chacun d'accéder aux activités du CAES en payant en fonction de ses revenus, entre autre pour les Centres de Loisirs Educatifs, les Vacances familiales, les Voyages, les activités sportives et culturelles des CLAS.

Ils ont été améliorés ces dernières années sauf pour les revenus les plus bas. Nos élus veilleront à l'amélioration des tarifs dégressifs pour les personnels dans cette situation.

RESTAURATION : PAS DE PRIVATISATION :

"L'accord" sur la restauration signé entre un seul syndicat et la direction du CNRS a permis d'effectuer le passage au privé d'une partie des "restaurants propres au CNRS", cela malgré l'opposition des utilisateurs. Cet "accord" coûte cher : le CNRS prévoit une augmentation de 5 millions F du budget restauration. 5 millions F qui manqueront pour le reste de l'Action Sociale... et notamment au CAES !

Partout où les personnels dans les Comités Locaux (CLAS) veulent maintenir la gestion par des élus, le CAES doit leur apporter son appui et ses conseils, soit dans le cadre du maintien du système mis en place en 1984, soit pour l'élaboration de conventions avec le CNRS, notamment en terme de moyens et de postes mis à la disposition des restaurants.

Il faut : UNE RESTAURATION SOCIALE DE QUALITE SANS AUGMENTER LES COÛTS ET EN MAINTENANT LES PERSONNELS EN PLACE.

LOGEMENT : Prêts : Le CAES gère les prêts bonifiés d'accession à la propriété (PBAP) depuis décembre 93. Curieusement nous avons été les seuls, au bureau du CAES, à combattre les conditions d'obtention des prêts (avoir moins de 55 ans et subir une mobilité professionnelle) qui excluent de fait 90% des demandeurs.

LES PBAP DOIVENT ETRE OUVERTS A TOUS.

Par ailleurs l'accession à la propriété ne doit pas se faire au détriment du renouvellement et de l'extension du parc immobilier du CNRS ouvert à la location, essentiellement dans les grandes agglomérations où le niveau des loyers "libres" est le plus souvent inabordable.

PRETS SOLIDARITE - AIDES AUX HANDICAPES

Prêts solidarité : Les demandes de prêts ont augmenté de 30% de 1991 à 1993. Ces demandes faites à l'occasion de difficultés financières touchent toutes les catégories de personnels. Il est donc nécessaire d'augmenter le budget pour ces prêts.

Aides aux handicapés : elles doivent se poursuivre et le CAES doit augmenter les capacités d'accueil des handicapés dans ses Centres d'Aussois et d'Oléron. Des attributions spéciales de crédits doivent être obtenues du CNRS à cet effet.

DEVELOPPER LES ACTIVITES

VACANCES : Maintenir la qualité de nos "CENTRES PROPRES" : AUSSOIS, OLERON, Maison des Vosges, en rénovant régulièrement locaux et matériels.

Prévoir l'implantation d'un nouveau "Centre propre"

ouvert en pension complète et en gîtes, ce Centre permettrait de répondre à la demande des personnels CNRS (Les Centres actuels sont saturés en période de congés scolaires)

L'augmentation du nombre de "lits" améliorerait aussi les possibilités d'échanges avec d'autres Comités d'entreprises.

- Pour les "Centres extérieurs", gérés par d'autres organismes : veiller à ce que les tarifs pratiqués permettent effectivement à l'ensemble des personnels d'y accéder.

- Envoi du catalogue vacances à tous les personnels CNRS.

VOYAGES : leurs prix, malgré les tarifs dégressifs, sont trop élevés. Ils doivent baisser. Par exemple en passant des accords avec des sociétés ou des associations spécialisées en ce domaine.

CULTURE SPORTS : contribuer au développement de l'information culturelle, scientifique et technique, aider à la participation aux activités physiques et sportives. C'est ce à quoi nos élus continueront à s'attacher dans les CLAS et les Centres de Vacances.

Puiser dans le vivier du CNRS, chercher des collaborations extérieures (Comités d'Entreprise, Enseignement Supérieur) doit permettre d'améliorer ce qui existe.

ENFANCE : Maintenir et développer la diversité et la qualité des choix en matière de colonies de vacances, favoriser les échanges et séjours linguistiques avec le CAES.

Contribuer au développement des Centres de loisirs Educatifs (C.L.E.) sur les sites où les personnels expriment le besoin avec une évolution correspondante du budget régional.

POUR DES REUNIONS D'INFORMATIONS-DEBATS, CONTACTEZ NOS ELUS AU CA DU CAES 91-94 :

Marc DECASTER Membre du bureau du CAES 44 27 14 08
Gwen TERRENOIRE 40 25 10 74
Jean-Pierre DANOY 16 91 95 90 71

André CLERC 16 61 15 84 00
Claudine ORPHANIDES 16 88 61 48 48
Gérard PONCHEL 16 20 43 40 09

APPEL PUBLIC A VOTER

Pour la liste ITA - CHERCHEURS présentée par le SNTRS-CGT

Nous vivons aujourd'hui une période où le gouvernement attaque les acquis, dans tous les secteurs privés et publics : par la mise en cause des emplois stables pour les jeunes, par la dissolution du lien qualification/salaire notamment avec le SMIC-jeunes, par la mise en cause de la laïcité, par les privatisations, par la déréglementation du temps de travail, **Qu'en sera-t-il demain du CAES, organisme original dans la Fonction Publique ?**

Le SNTRS-CGT, avec ses élus, entend défendre et gérer notre salaire différé dans les intérêts de tous les personnels ITA, chercheurs et en toute indépendance de la direction du CNRS.

L'avenir du CAES dépend de nous tous

Voter CGT, c'est voter pour la liste SNTRS-CGT

Les soussignés appellent tous les chercheurs et les ITA du CNRS à voter pour la liste SNTRS-CGT dès réception du matériel.

NOM	Prénom	Lieu de travail

**ELECTION
DU C.A. DU CAES**
DATE LIMITE DE VOTE
Dimanche 24 AVRIL 1994

Le CAES,
un acquis social
un salaire différé

POUR

la restauration,
le logement
l'enfance
la culture
les vacances
les sports
les loisirs
les retraités

Des Elus du SNTRS-CGT
en grand nombre et **à votre écoute**
à votre service

Des Elus efficaces
qui veilleront, avec les élus dans les CLAS, à
vous informer, à créer une dynamique
unitaire pour travailler sans exclusive à la
défense de l'entraide sociale et du CAES.

Voter

POUR défendre

- l'indépendance du CAES
- les moyens (vers les 3% de la masse salariale)
- la solidarité

CGT

c'est Voter

pour la liste présentée par le

SNTRS

Pour un syndicalisme intercatégoriel, indépendant, démocratique et unitaire, agissez avec le SNTRS-CGT.

**CHERCHEURS
INGENIEURS
TECHNICIENS
ADMINISTRATIFS**

Syndiquez-vous...

ADHEREZ AU SNTRS-CGT

25, rue de Chevreuse 91400 ORSAY
Tél 69 07 60 13 Fax 69 07 50 05